

ÉDITORIAL

NOUS SERONS PRÊTS !!!

Dans six mois, et **à partir du 01 janvier 2022**, les entreprises du BTP procéderont désormais à toutes leurs déclarations auprès de la Caisse Congés BTP, par le biais de la **Déclaration Sociale Nominative (DSN)**.

Pour rappel, la DSN a pour objet de substituer une déclaration unique nominative, entièrement dématérialisée à la plupart des déclarations sociales. Elle est directement issue des données de paie des salariés. La DSN remplacera la déclaration de cotisations mensuelle (BAC ou DUCS CIBTP) et la déclaration nominative annuelle (DNA ou DADS-U). Ces formalités ne seront plus accomplies directement auprès des caisses mais par l'intermédiaire du point de dépôt national Net-Entreprises.

Ce dispositif, aujourd'hui bien connu des entreprises, est en cours de déploiement dans le réseau des caisses de congés payés.

La Caisse au travers de son équipe projet travaille ardemment à développer les fonctionnalités qui permettront l'entrée en vigueur de la DSN.

Ces développements concernent l'ensemble des services de la Caisse. Qu'il s'agisse des adhésions, des modes opératoires relatifs aux déclarations, des différents traitements permettant la liquidation des congés, la gestion du personnel et des paiements, l'ensemble des missions de la Caisse est impacté par ce nouveau dispositif.

A ce jour, ce sont plus de 50 réunions interservices, inter caisses et avec les prestataires qui se sont tenues afin d'identifier et de valider les nouveaux process. C'est donc un travail titanesque qui est en cours à la Caisse des Congés BTP Antilles-Guyane. L'objectif à court terme est d'être opérationnel pour la phase pilote qui sera ouverte au mois d'octobre et pour laquelle, votre caisse s'est portée candidate. Mais nous y reviendrons à l'occasion d'une communication ciblée.

Dans le même temps, et afin d'appréhender au mieux ces changements, **l'ensemble des collaborateurs suivra une formation à la DSN.**

Dans le cadre d'une démarche moderne et innovante, le parcours de formation à la DSN s'inscrit en trois étapes. Chacune doit permettre aux collaborateurs d'acquérir et de renforcer les compétences essentielles à la mise en œuvre de la DSN. Cette dynamique s'étendra sur six mois à compter de la fin juin.

Comme vous le voyez, votre caisse est entièrement mobilisée pour permettre aux entreprises de Guadeloupe, Guyane et Martinique de disposer d'un outil souple et fiable afin qu'elles puissent effectuer l'intégralité de leurs formalités.

Nous avons rendez-vous le 01 janvier 2022 et **nous serons prêts !!!!**

L'équipe projet

**Leslie MARIE-JOSEPH – Djuna PHERON – Evelyne SONGEONS
et Mohamed Idrissi d'Atlante-Group**

www.congesbtp-ag.fr

GUADELOUPE
Saint-Martin/Saint-Barthélemy
congesbtp971@congesbtp-ag.fr
GUYANE
congesbtp973@congesbtp-ag.fr
MARTINIQUE
congesbtp972@congesbtp-ag.fr